# **CIMR MONETAIRE PLUS**

# FONDS COMMUN DE PLACEMENT

# NOTE D'INFORMATION

# Préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT UPLINE Abdellatif ANC A9.61 37. CASABO 1022 95.49.64 Directeur Général

Hassan BOULAKNADAL

OUE DES

## ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT, sis à 37 Bd Abdellatif Ben Kaddour Casablanca, représentée par Madame Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Benkaddour

Benkaddour

Benkaddour

Abdellatif Benkaddour

37. C A S A B L A N C A

C A S A B L A N C A

Tol. 022 95.49 60 1022 95.49.64

Tol. 022 95.49 60

Fax: 022 95.49.64

Mounya DINAR Directeur Général

#### AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

#### I CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale: FCP CIMR MONETAIRE PLUS

Nature juridique: Fonds Commun de Placement

Code Maroclear: MA 00000 3755 8

Date et référence de l'agrément : le 18/07/2013 sous la référence AG/OP/035/2013

Date de création: 06/08/2013

Siège social: 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

Durée de vie: 99 ans

Exercice social: Du 1er janvier au 31 décembre

Apport initial: 1.000.000,00 DHS

Valeur liquidative d'origine : 1.000,00 DHS

Etablissement de gestion : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en sa

qualité de Directeur Général

Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire

Commercialisateur : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en sa

qualité de Directeur Général

Commissaire aux comptes : La société d'experts comptables dénommée A. SAAIDI ET ASSOCIES,

sise au 4, Place Maréchal et représentée par Monsieur Nawfal AMAR en sa qualité d'Associé.

## II - CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification: le fonds est un OPCVM ''Obligations Court Terme''. La sensibilité est en permanence comprise dans l'intervalle ]0,5 - 1,1].

Indice de référence : 100% MBI CT.

**Objectif de gestion** : L'objectif du fonds est de procurer aux porteurs de parts une rentabilité similaire au marché obligataire à court terme.

Stratégie d'investissement : Le fonds est un OPCVM ''Obligations Court Terme''.

Dans cette optique, le FCP investira, en permanence, à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM ''Obligations Court Terme'' créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances tout en respectant la règlementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée : 1 an.

**Souscripteurs concernés** : Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, sans exclure les autres personnes physiques et morales.

## III - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de commercialisation de l'OPCVM: dès publication de la note d'information.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement. En

Note d'information du FCP CIMR Monétaire Plus

3

cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée dans les locaux d'Upline Capital Management et dans la presse économique hebdomadairement.

Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les principes d'évaluation du FCP sont identiques à ceux prévus dans la circulaire du CDVM.

Modalités de souscription et de rachat: Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d'Upline Capital Management, chaque jour avant 10 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Affectation des résultats : Capitalisation.

Comptabilisation des coupons: les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

**Régime fiscal :** le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n° 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

## VI - COMMISSIONS ET FRAIS:

Commissions de souscription et de rachat :

Commission de souscription maximale : Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0% acquis au fonds.

Commission de rachat maximale: Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés dont 0% acquis au fonds.

Les cas d'exonération : souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul.

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

#### Frais de gestion:

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Commissaire aux comptes: 20.000 Dhs HT;
- (2) Frais de publication : 20.000 Dhs;
- (3) Commission CDVM: 0,025% HT;
- (4) Commission dépositaire: 0,015% HT;
- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4.000 Dhs ;
- (6) Maroclear (droit d'admission):



- 0,0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs;

- 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs;

0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard;

0,0001% si actif supérieur à 1 milliard.

Prestation de la société de gestion : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Abdellatif Benkaddour

Abdellatif Benkaddour

A S A B L A N C A

161: 022 95.49 60 + 022 95.49.64

Tel: 022 95.49 64